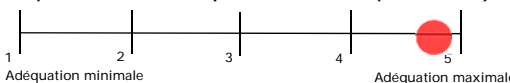
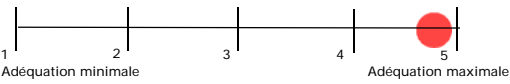
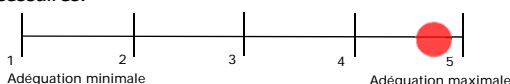
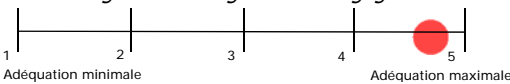
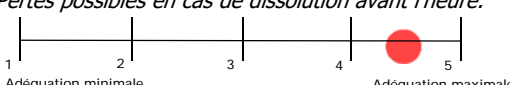
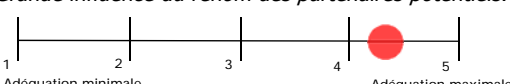
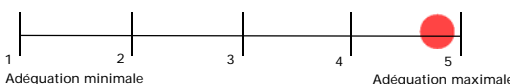
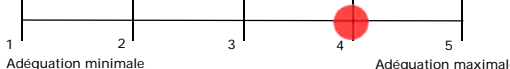


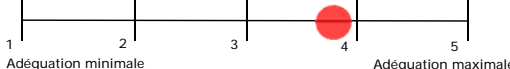
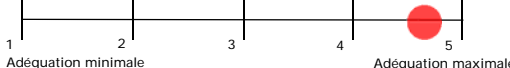
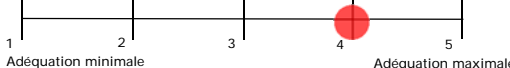
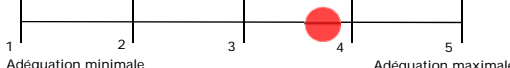



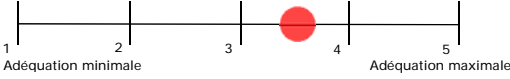
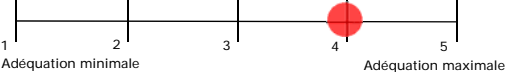
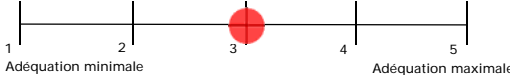
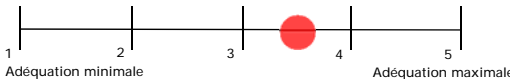
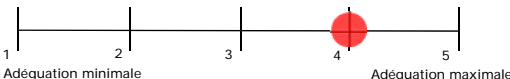
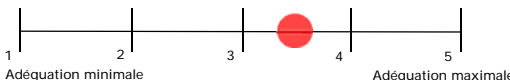
Aperçu des facteurs clés de la forme de coopération

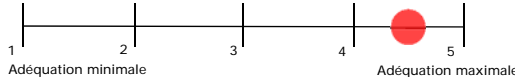
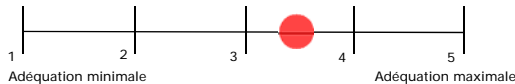
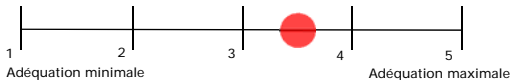
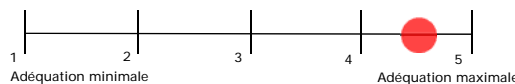
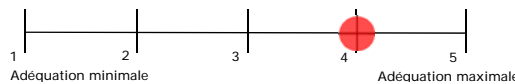
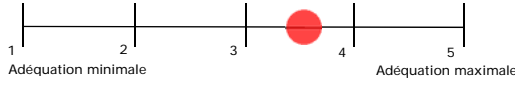
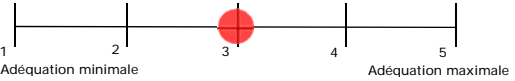
Comparez les exigences et les effets des différentes formes de coopération en fonction de 7 facteurs clés décisifs. L'évaluation correspond à l'accomplissement du facteur clé dans la forme de coopération (1 = minimalement satisfait, 5 = maximalement rempli).

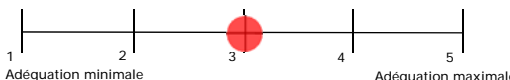
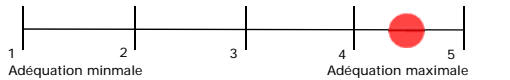
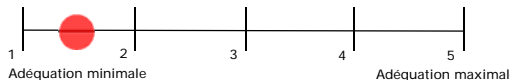
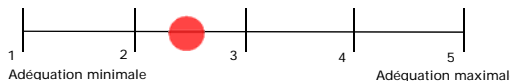
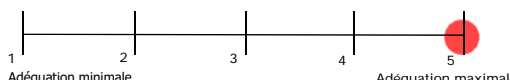
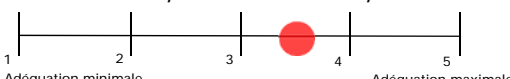

Facteurs de succès de la forme de collaboration	Adéquation de la forme de collaboration
<p>L'échange de surfaces en jouissance</p> <p>Autonomie Permet une répartition claire des tâches et des responsabilités. Permet la spécialisation. Réglementation claire des compétences. Grande liberté entrepreneuriale des exploitations partenaires.</p>	<p><i>Répartition des tâches et des responsabilités. Dissolution pouvant être complexe et coûteuse. Spécialisation possible. Indépendance limitée (consultation des partenaires).</i></p>  <p>Adéquation minimale Adéquation maximale</p>
<p>Reconnaissance sociale Le gain découlant de la collaboration est visible de l'extérieur. La fierté professionnelle est préservée si ce n'est accrue. La perte d'image en cas de dissolution de la collaboration est limitée et mesurable. Les partenaires connaissent des procédures de résolution des conflits constructives.</p>	<p><i>Gain lié à l'agrandissement de l'exploitation, professionnalisation. Avantages économiques et sociaux pour tous les partenaires. Déséquilibre possible (meneur/suiveurs). Perte d'image possible en cas de dissolution.</i></p>  <p>Adéquation minimale Adéquation maximale</p>
<p>Simplicité / clarté La forme de collaboration a des règles simples, faciles à comprendre; la structure organisationnelle est simple. Peu d'accords sont nécessaires et le nombre des dispositions légales à respecter est raisonnable. Des services d'information compétents et fiables sont à disposition pour répondre aux questions.</p>	<p><i>Contrat obligatoire (version complète recommandée). Difficulté de régler certains points (anciennes réserves, décompte des bénéfiques, règles en cas de liquidation). Discussions régulières et ajustements stratégiques nécessaires.</i></p>  <p>Adéquation minimale Adéquation maximale</p>
<p>Introduction par étapes, testabilité Les exploitations peuvent récolter des expériences dans un cadre clairement délimité. Le processus peut être mis en œuvre par étapes.</p>	<p><i>Rapprochement possible avec des formes de collaboration plus simples. Le démarrage de l'échange reste une gageure.</i></p>  <p>Adéquation minimale Adéquation maximale</p>
<p>Rentabilité, gain visible Le gain identifié avec objectivité est intéressant et visible pour les exploitations partenaires. Le potentiel de risque de la nouvelle collaboration est connu et facile à appréhender par les partenaires.</p>	<p><i>Gain d'efficacité avec l'accroissement des compétences induit par la spécialisation et les échanges professionnels. Gain d'efficacité avec l'accroissement des surfaces, le partage des coûts d'investissement, la planification commune des travaux, etc. Pertes possibles en cas de dissolution avant l'heure.</i></p>  <p>Adéquation minimale Adéquation maximale</p>
<p>Partenaires appropriés Aborder des partenaires potentiels est aisé (bas seuil d'inhibition); il est facile d'en trouver. Les différentes postures et valeurs des exploitations partenaires sont identifiées et reconnues.</p>	<p><i>Partenaires papables généralement connus mais rares. Effet de frein de l'attache émotionnelle à l'autonomie. Grande influence du renom des partenaires potentiels.</i></p>  <p>Adéquation minimale Adéquation maximale</p>
<p>Connaissances et compétences Des connaissances et / ou compétences manquantes peuvent être acquises / élaborées sans grand investissement.</p>	<p><i>Processus de fondation simple, rapide, informel. Contrat oral si confiance mutuelle. Facile à résilier.</i></p>  <p>Adéquation minimale Adéquation maximale</p>


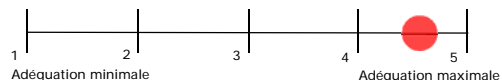
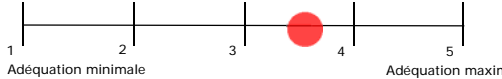

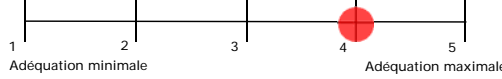
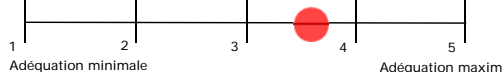

La communauté d'assolement	
Facteurs de succès de la forme de collaboration	Adéquation de la forme de collaboration
<p>Autonomie</p> <p>Permet une répartition claire des tâches et des responsabilités. Permet la spécialisation. Réglementation claire des compétences. Grande liberté entrepreneuriale des exploitations partenaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition des tâches et des responsabilités. - Dissolution pouvant être complexe et coûteuse. - Spécialisation possible. - Indépendance limitée (consultation des partenaires). 
<p>Reconnaissance sociale</p> <p>Le gain découlant de la collaboration est visible de l'extérieur. La fierté professionnelle est préservée si ce n'est accrue. La perte d'image en cas de dissolution de la collaboration est limitée et mesurable. Les partenaires connaissent des procédures de résolution des conflits constructives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gain lié à l'agrandissement de l'exploitation, professionnalisation. - Avantages économiques et sociaux pour tous les partenaires. - Déséquilibre possible (meneur/suiveurs). - Perte d'image possible en cas de dissolution. 
<p>Simplicité / clarté</p> <p>La forme de collaboration a des règles simples, faciles à comprendre; la structure organisationnelle est simple. Peu d'accords sont nécessaires et le nombre des dispositions légales à respecter est raisonnable. Des services d'information compétents et fiables sont à disposition pour répondre aux questions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat obligatoire (version complète recommandée). - Difficulté de régler certains points (anciennes réserves, décompte des bénéfices, règles en cas de liquidation). - Discussions régulières et ajustements stratégiques nécessaires. 
<p>Introduction par étapes, testabilité</p> <p>Les exploitations peuvent récolter des expériences dans un cadre clairement délimité. Le processus peut être mis en œuvre par étapes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapprochement possible avec des formes de collaboration plus simples. - Le démarrage de la communauté reste une gageure. 
<p>Rentabilité, gain visible</p> <p>Le gain identifié avec objectivité est intéressant et visible pour les exploitations partenaires. Le potentiel de risque de la nouvelle collaboration est connu et facile à appréhender par les partenaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gain d'efficacité avec l'accroissement des compétences induit par la spécialisation et les échanges professionnels. - Gain d'efficacité avec l'accroissement des surfaces, le partage des coûts d'investissement, la planification commune des travaux, etc. - Pertes possibles en cas de dissolution prématurée. 
<p>Partenaires appropriés</p> <p>Aborder des partenaires potentiels est aisé (bas seuil d'inhibition); il est facile d'en trouver. Les différentes postures et valeurs des exploitations partenaires sont identifiées et reconnues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires papables généralement connus mais rares. - Effet de frein de l'attache émotionnelle à l'autonomie. - Grande influence du renom des partenaires potentiels. 
<p>Connaissances et compétences</p> <p>Des connaissances et / ou compétences manquantes peuvent être acquises/élaborées sans grand investissement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Processus de fondation complexe. - Conseil technique recommandé pour l'établissement du contrat. 

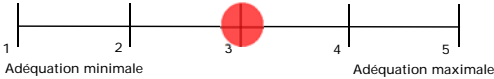




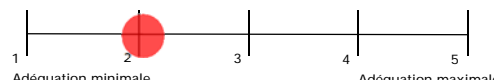
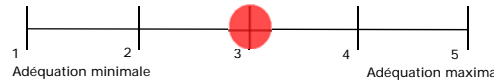
Le regroupement de terres affermées	
Facteurs de succès de la forme de collaboration	Adéquation de la forme de collaboration
<p>Autonomie</p> <p>Permet une répartition claire des tâches et des responsabilités. Permet la spécialisation. Réglementation claire des compétences. Grande liberté entrepreneuriale des exploitations partenaires.</p>	<p>- <i>L'autonomie est garantie, car la procédure est volontaire et un retrait toujours possible.</i> - <i>Propriétaires fonciers et agriculteurs peuvent donner leur accord.</i></p>
<p>Reconnaissance sociale</p> <p>Le gain découlant de la collaboration est visible de l'extérieur. La fierté professionnelle est préservée si ce n'est accrue. La perte d'image en cas de dissolution de la collaboration est limitée et mesurable. Les partenaires connaissent des procédures de résolution des conflits constructives.</p>	<p>- <i>Peu de reconnaissance, car le RTA est de faible portée et ne présente pas de gain direct pour la collectivité.</i> - <i>La réussite d'une procédure volontaire est sujet de fierté pour les participants et gage d'une collaboration durable.</i></p>
<p>Simplicité / clarté</p> <p>La forme de collaboration a des règles simples, faciles à comprendre; la structure organisationnelle est simple. Peu d'accords sont nécessaires et le nombre des dispositions légales à respecter est raisonnable. Des services d'information compétents et fiables sont à disposition pour répondre aux questions.</p>	<p>- <i>Le RTA est une procédure compacte et compréhensible.</i> - <i>La plupart des agriculteurs ont déjà beaucoup d'expérience en matière de bail à ferme.</i></p>
<p>Introduction par étapes, testabilité</p> <p>Les exploitations peuvent récolter des expériences dans un cadre clairement délimité. Le processus peut être mis en œuvre par étapes.</p>	<p>- <i>Le RTA change la donne uniquement pour les rapports d'affermage.</i> - <i>Un test n'est pas possible, mais on peut s'en référer à des projets similaires.</i></p>
<p>Rentabilité, gain visible</p> <p>Le gain identifié avec objectivité est intéressant et visible pour les exploitations partenaires. Le potentiel de risque de la nouvelle collaboration est connu et facile à appréhender par les partenaires.</p>	<p>- <i>Comme seules les terres affermées sont prises en compte, l'impact d'un RTA est limité.</i> - <i>D'un autre côté, un investissement minimum peut déjà apporter une amélioration.</i></p>
<p>Partenaires appropriés</p> <p>Aborder des partenaires potentiels est aisé (bas seuil d'inhibition); il est facile d'en trouver. Les différentes postures et valeurs des exploitations partenaires sont identifiées et reconnus.</p>	<p>- <i>Un RTA implique bailleur(s) et fermier(s). Il risque donc d'échouer si les deux (groupes de) partenaires ne sont pas d'accord.</i> - <i>Toutefois, le fait qu'il s'agisse d'une procédure volontaire favorise la réunion de participants ayant des besoins/intérêts similaires.</i></p>
<p>Connaissances et compétences</p> <p>Des connaissances et / ou compétences manquantes peuvent être acquises / élaborées sans grand investissement.</p>	<p>- <i>La procédure doit être mise en œuvre de manière autonome par les agriculteurs.</i> - <i>Un accompagnement technique est recommandé pour les RTA de plus grande envergure.</i></p>

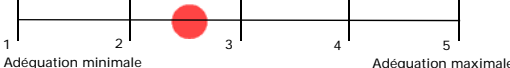

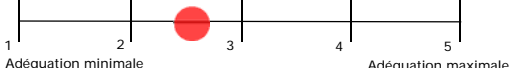
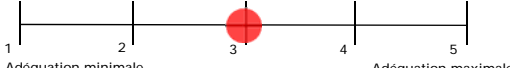
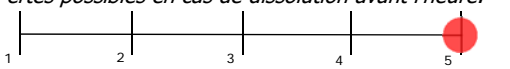
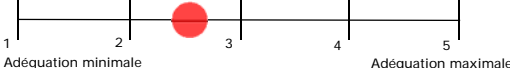
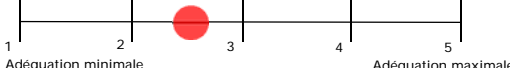
Le regroupement de terres exploitées	
Facteurs de succès de la forme de collaboration	Adéquation de la forme de collaboration
<p>Autonomie</p> <p>Permet une répartition claire des tâches et des responsabilités. Permet la spécialisation. Réglementation claire des compétences. Grande liberté entrepreneuriale des exploitations partenaires.</p>	<p><i>L'autonomie est garantie, car la procédure est volontaire et un retrait toujours possible.</i> <i>Propriétaires fonciers et agriculteurs peuvent donner leur accord.</i></p> 
<p>Reconnaissance sociale</p> <p>Le gain découlant de la collaboration est visible de l'extérieur. La fierté professionnelle est préservée si ce n'est accrue. La perte d'image en cas de dissolution de la collaboration est limitée et mesurable. Les partenaires connaissent des procédures de résolution des conflits constructives.</p>	<p><i>Peu de reconnaissance, car le RTE est de faible portée et ne présente pas de gain direct pour la collectivité.</i> <i>La réussite d'une procédure volontaire est sujet de fierté pour les participants et gage d'une collaboration durable.</i></p> 
<p>Simplicité / clarté</p> <p>La forme de collaboration a des règles simples, faciles à comprendre; la structure organisationnelle est simple. Peu d'accords sont nécessaires et le nombre des dispositions légales à respecter est raisonnable. Des services d'information compétents et fiables sont à disposition pour répondre aux questions.</p>	<p><i>La plupart des agriculteurs ont déjà de l'expérience dans l'échange de surfaces affermées.</i> <i>L'échange à petite échelle de terres en propriété et affermées est monnaie courante et peut se faire de manière autonome.</i> <i>Pas de changement de propriété foncière.</i></p> 
<p>Introduction par étapes, testabilité</p> <p>Les exploitations peuvent récolter des expériences dans un cadre clairement délimité. Le processus peut être mis en œuvre par étapes.</p>	<p><i>Pas d'introduction par étapes possible.</i> <i>On peut toutefois s'en référer à des projets similaires.</i></p> 
<p>Rentabilité, gain visible</p> <p>Le gain identifié avec objectivité est intéressant et visible pour les exploitations partenaires. Le potentiel de risque de la nouvelle collaboration est connu et facile à appréhender par les partenaires.</p>	<p><i>Terres en propriété et terres affermées sont traitées ensemble, avec un effet positif en termes d'amélioration des structures d'exploitation.</i></p> 
<p>Partenaires appropriés</p> <p>Aborder des partenaires potentiels est aisé (bas seuil d'inhibition); il est facile d'en trouver. Les différentes postures et valeurs des exploitations partenaires sont identifiées et reconnus.</p>	<p><i>Le fait qu'il s'agisse d'une procédure volontaire favorise la réunion de 'bon' participants ayant des besoins similaires.</i></p> 
<p>Connaissances et compétences</p> <p>Des connaissances et / ou compétences manquantes peuvent être acquises / élaborées sans grand investissement.</p>	<p><i>Un RTE à petite échelle peut être mis en œuvre de manière autonome.</i> <i>Un accompagnement technique est recommandé pour les RTE de plus grande envergure.</i></p> 

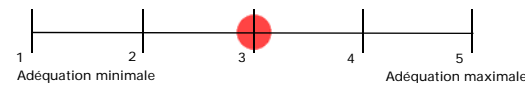
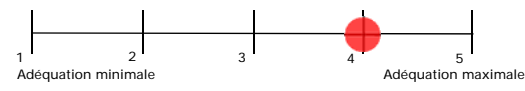
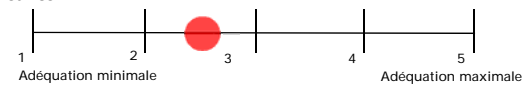
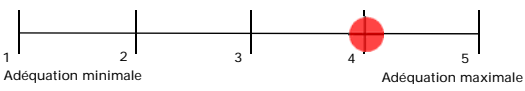

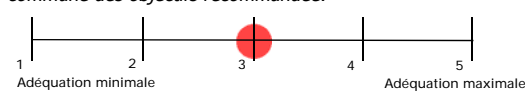

Le remaniement parcellaire contractuel	
Facteurs de succès de la forme de collaboration	Adéquation de la forme de collaboration
<p>Autonomie</p> <p>Permet une répartition claire des tâches et des responsabilités. Permet la spécialisation. Réglementation claire des compétences. Grande liberté entrepreneuriale des exploitations partenaires.</p>	<p>- <i>La procédure est volontaire et chaque étape nécessite l'accord de tous les participants. La prise en compte des besoins de chacun est ainsi garantie et un retrait toujours possible.</i></p>  <p>Adéquation minimale Adéquation maximale</p>
<p>Reconnaissance sociale</p> <p>Le gain découlant de la collaboration est visible de l'extérieur. La fierté professionnelle est préservée si ce n'est accrue. La perte d'image en cas de dissolution de la collaboration est limitée et mesurable. Les partenaires connaissent des procédures de résolution des conflits constructives.</p>	<p>- <i>Le succès de la procédure volontaire est sujet de fierté et gage d'une collaboration durable.</i> - <i>Les exploitants qui participent sont avantagés par rapport aux autres exploitants.</i> - <i>Le retrait d'un participant peut induire une perte d'image.</i></p>  <p>Adéquation minimale Adéquation maximale</p>
<p>Simplicité / clarté</p> <p>La forme de collaboration a des règles simples, faciles à comprendre; la structure organisationnelle est simple. Peu d'accords sont nécessaires et le nombre des dispositions légales à respecter est raisonnable. Des services d'information compétents et fiables sont à disposition pour répondre aux questions.</p>	<p>- <i>Seules les mesures nécessaires sont réalisées dans le cadre de la procédure qui est claire et compréhensible.</i> - <i>La procédure peut être mise en place par étapes.</i></p>  <p>Adéquation minimale Adéquation maximale</p>
<p>Introduction par étapes, testabilité</p> <p>Les exploitations peuvent récolter des expériences dans un cadre clairement délimité. Le processus peut être mis en œuvre par étapes.</p>	<p>- <i>Comme chaque étape doit être approuvée par tous, la procédure peut être mise en œuvre pas à pas.</i></p>  <p>Adéquation minimale Adéquation maximale</p>
<p>Rentabilité, gain visible</p> <p>Le gain identifié avec objectivité est intéressant et visible pour les exploitations partenaires. Le potentiel de risque de la nouvelle collaboration est connu et facile à appréhender par les partenaires.</p>	<p>- <i>La procédure promet un grand effet à des coûts raisonnables.</i> - <i>Le fait qu'elle soit volontaire recèle un risque d'échec.</i> - <i>L'intervention dans la propriété foncière génère des améliorations durables.</i></p>  <p>Adéquation minimale Adéquation maximale</p>
<p>Partenaires appropriés</p> <p>Aborder des partenaires potentiels est aisé (bas seuil d'inhibition); il est facile d'en trouver. Les différentes postures et valeurs des exploitations partenaires sont identifiées et reconnues.</p>	<p>- <i>Le fait qu'il s'agisse d'une procédure volontaire favorise la collaboration entre participants ayant des besoins/intérêts similaires.</i></p>  <p>Adéquation minimale Adéquation maximale</p>
<p>Connaissances et compétences</p> <p>Des connaissances et / ou compétences manquantes peuvent être acquises / élaborées sans grand investissement.</p>	<p>- <i>Même si la procédure est simple, un accompagnement technique est recommandé.</i></p>  <p>Adéquation minimale Adéquation maximale</p>

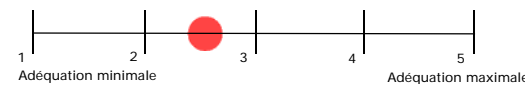
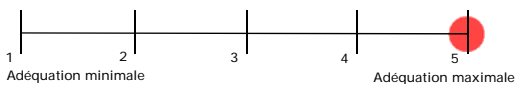
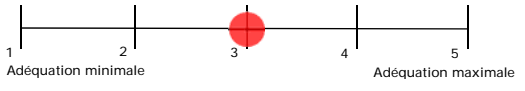
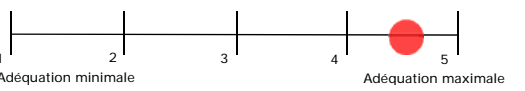
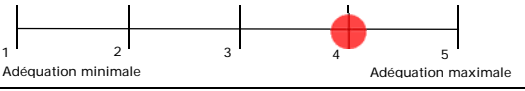
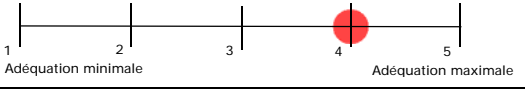
L'amélioration foncière intégrale	
Facteurs de succès de la forme de collaboration	Adéquation de la forme de collaboration
<p>Autonomie</p> <p>Permet une répartition claire des tâches et des responsabilités. Permet la spécialisation. Réglementation claire des compétences. Grande liberté entrepreneuriale des exploitations partenaires.</p>	<p><i>L'autonomie est assurée en raison de la possibilité de faire opposition et de recourir.</i></p> 
<p>Reconnaissance sociale</p> <p>Le gain découlant de la collaboration est visible de l'extérieur. La fierté professionnelle est préservée si ce n'est accrue. La perte d'image en cas de dissolution de la collaboration est limitée et mesurable. Les partenaires connaissent des procédures de résolution des conflits constructives.</p>	<p><i>Grande reconnaissance, car l'AFI procure des avantages pour la collectivité et optimise les conditions d'exploitation et les rapports de propriété. Une AFI suscite souvent l'intérêt du grand public. La procédure peut être génératrice de conflits car il faut tenir compte des intérêts les plus divers.</i></p> 
<p>Simplicité / clarté</p> <p>La forme de collaboration a des règles simples, faciles à comprendre; la structure organisationnelle est simple. Peu d'accords sont nécessaires et le nombre des dispositions légales à respecter est raisonnable. Des services d'information compétents et fiables sont à disposition pour répondre aux questions.</p>	<p><i>La procédure est complexe et implique différents acteurs. Elle ne peut pas être réalisée de manière autonome par les exploitants ou par la commune. Un spécialiste accompagne l'AFI et est à disposition pour répondre aux questions. La forme d'organisation et le cadre juridique sont complexes.</i></p> 
<p>Introduction par étapes, testabilité</p> <p>Les exploitations peuvent récolter des expériences dans un cadre clairement délimité. Le processus peut être mis en œuvre par étapes.</p>	<p><i>La nouvelle répartition est mise en œuvre simultanément dans tout le périmètre (pas d'étapes).</i></p> 
<p>Rentabilité, gain visible</p> <p>Le gain identifié avec objectivité est intéressant et visible pour les exploitations partenaires. Le potentiel de risque de la nouvelle collaboration est connu et facile à appréhender par les partenaires.</p>	<p><i>La procédure garantit une solution holistique et couvrante. L'intervention au niveau de la propriété foncière garantit des améliorations durables.</i></p> 
<p>Partenaires appropriés</p> <p>Aborder des partenaires potentiels est aisé (bas seuil d'inhibition); il est facile d'en trouver. Les différentes postures et valeurs des exploitations partenaires sont identifiées et reconnues.</p>	<p><i>En cas de majorité favorable à l'AFI, tous les agriculteurs dans le périmètre doivent participer. Les avis divergents sont identifiés. En cas de recours, les décisions sont prises à un niveau supérieur.</i></p> 
<p>Connaissances et compétences</p> <p>Des connaissances et / ou compétences manquantes peuvent être acquises / élaborées sans grand investissement.</p>	<p><i>La complexité de la procédure nécessite une direction technique patrimoniale qui justifie d'amples connaissances dans différents domaines.</i></p> 

L'investissement collectif dans des machine - communauté de machines	
Facteurs de succès de la forme de collaboration	Adéquation de la forme de collaboration
<p>Autonomie</p> <p>Permet une répartition claire des tâches et des responsabilités. Permet la spécialisation. Réglementation claire des compétences. Grande liberté entrepreneuriale des exploitations partenaires.</p>	<p><i>Des machines coûteuses sont plus abordables en cas d'investissement commun.</i> <i>L'investissement commun peut fortement lier les investisseurs impliqués (engagements financiers).</i> <i>La propriété commune engage et lie les propriétaires.</i></p> 
<p>Reconnaissance sociale</p> <p>Le gain découlant de la collaboration est visible de l'extérieur. La fierté professionnelle est préservée si ce n'est accrue. La perte d'image en cas de dissolution de la collaboration est limitée et mesurable. Les partenaires connaissent des procédures de résolution des conflits constructives.</p>	<p><i>Avantages économiques et sociaux pour tous les partenaires.</i></p> 
<p>Simplicité / clarté</p> <p>La forme de collaboration a des règles simples, faciles à comprendre ; la structure organisationnelle est simple. Peu d'accords sont nécessaires et le nombre des dispositions légales à respecter est raisonnable. Des services d'information compétents et fiables sont à disposition pour répondre aux questions.</p>	<p><i>Le contrat peut être établi par les partenaires eux-mêmes (sur la base d'un modèle de contrat).</i> <i>Le gérant et le détenteur de la machine ont un surplus de travail qui est rémunéré.</i></p> 
<p>Introduction par étapes, testabilité</p> <p>Les exploitations peuvent récolter des expériences dans un cadre clairement délimité. Le processus peut être mis en œuvre par étapes.</p>	<p><i>Testabilité limitée, mais bas seuil d'entrée.</i></p> 
<p>Rentabilité, gain visible</p> <p>Le gain identifié avec objectivité est intéressant et visible pour les exploitations partenaires. Le potentiel de risque de la nouvelle collaboration est connu et facile à appréhender par les partenaires.</p>	<p><i>Les machines coûteuses sont plus rentables grâce à une plus grande utilisation.</i> <i>Le risque est limité à une machine et peut donc être estimé.</i></p> 
<p>Partenaires appropriés</p> <p>Aborder des partenaires potentiels est aisé (bas seuil d'inhibition) ; il est facile d'en trouver. Les différentes postures et valeurs des exploitations partenaires sont identifiées et reconnues.</p>	<p><i>Les partenaires sont pressentis en fonction des structures et potentiels de leurs exploitations (gain d'efficacité) et de leur rapport à la technique et aux machines.</i> <i>Les projets communs demandent beaucoup d'ouverture.</i></p> 
<p>Connaissances et compétences</p> <p>Des connaissances et/ou compétences manquantes peuvent être acquises/élaborées sans grand investissement.</p>	<p><i>Processus de fondation simple.</i> <i>Financement commun possible sans recours à un expert externe.</i> <i>Possibilité d'utiliser des modèles de contrats existants pour régler les principaux points.</i></p> 

L'investissement collectif dans un bâtiment	
Facteurs de succès de la forme de collaboration	Adéquation de la forme de collaboration
<p>Autonomie</p> <p>Permet une répartition claire des tâches et des responsabilités. Permet la spécialisation. Réglementation claire des compétences. Grande liberté entrepreneuriale des exploitations partenaires.</p>	<p><i>Bâtiments spéciaux (et donc coûteux) plus abordables si investissement à plusieurs.</i> <i>L'investissement collectif lie fortement les partenaires (engagements financiers).</i> <i>En cas de propriété à plusieurs sur une chose, les propriétaires sont responsables.</i></p> 
<p>Reconnaissance sociale</p> <p>Le gain découlant de la collaboration est visible de l'extérieur. La fierté professionnelle est préservée si ce n'est accrue. La perte d'image en cas de dissolution de la collaboration est limitée et mesurable. Les partenaires connaissent des procédures de résolution des conflits constructives.</p>	<p><i>Avantages économiques et sociaux pour tous les partenaires.</i> <i>Dissolution difficile en cas de conflit.</i></p> 
<p>Simplicité / clarté</p> <p>La forme de collaboration a des règles simples, faciles à comprendre; la structure organisationnelle est simple. Peu d'accords sont nécessaires et le nombre des dispositions légales à respecter est raisonnable. Des services d'information compétents et fiables sont à disposition pour répondre aux questions.</p>	<p><i>Le contrat doit être le plus souvent authentifié.</i> <i>Réglementation complexe de la copropriété/propriété commune.</i> <i>Constitution difficile, mais la gestion peut être très simple (compte d'immeuble.)</i></p> 
<p>Introduction par étapes, testabilité</p> <p>Les exploitations peuvent récolter des expériences dans un cadre clairement délimité. Le processus peut être mis en œuvre par étapes.</p>	<p><i>Difficile à tester.</i> <i>Possibilité d'investir par étapes.</i></p> 
<p>Rentabilité, gain visible</p> <p>Le gain identifié avec objectivité est intéressant et visible pour les exploitations partenaires. Le potentiel de risque de la nouvelle collaboration est connu et facile à appréhender par les partenaires.</p>	<p><i>Coûts de construction et/ou de maintenance partagés.</i> <i>Risque accru à cause du long terme.</i></p> 
<p>Partenaires appropriés</p> <p>Aborder des partenaires potentiels est aisé (bas seuil d'inhibition); il est facile d'en trouver. Les différentes postures et valeurs des exploitations partenaires sont identifiées et reconnues.</p>	<p><i>Les partenaires doivent s'entendre personnellement, mais aussi être complémentaires au niveau des structures et des potentiels.</i> <i>Des investissements financiers communs demandent une grande franchise.</i></p> 
<p>Connaissances et compétences</p> <p>Des connaissances et / ou compétences manquantes peuvent être acquises / élaborées sans grand investissement.</p>	<p><i>Processus de fondation complexe.</i> <i>Sans conseil technique, déconseillé.</i></p> 

La communauté d'exploitation	
Facteurs de succès de la forme de collaboration	Adéquation de la forme de collaboration
<p>Autonomie</p> <p>Permet une répartition claire des tâches et des responsabilités. Permet la spécialisation. Réglementation claire des compétences. Grande liberté entrepreneuriale des exploitations partenaires.</p>	<p>- Répartition des tâches et des responsabilités. - Dissolution pouvant être complexe et coûteuse. - Spécialisation possible. - Indépendance limitée (consultation des partenaires).</p> 
<p>Reconnaissance sociale</p> <p>Le gain découlant de la collaboration est visible de l'extérieur. La fierté professionnelle est préservée si ce n'est accrue. La perte d'image en cas de dissolution de la collaboration est limitée et mesurable. Les partenaires connaissent des procédures de résolution des conflits constructives.</p>	<p>- Gain lié à l'agrandissement de l'exploitation, professionnalisation. - Avantages économiques et sociaux pour tous les partenaires. - Déséquilibre possible (meneur/suiveurs). - Perte d'image possible en cas de dissolution.</p> 
<p>Simplicité / clarté</p> <p>La forme de collaboration a des règles simples, faciles à comprendre; la structure organisationnelle est simple. Peu d'accords sont nécessaires et le nombre des dispositions légales à respecter est raisonnable. Des services d'information compétents et fiables sont à disposition pour répondre aux questions.</p>	<p>- Contrat obligatoire (version complète recommandée). - Difficulté de régler certains points (anciennes réserves, décompte des bénéfices, règles en cas de liquidation). - Discussions régulières et ajustements stratégiques nécessaires.</p> 
<p>Introduction par étapes, testabilité</p> <p>Les exploitations peuvent récolter des expériences dans un cadre clairement délimité. Le processus peut être mis en œuvre par étapes.</p>	<p>- Rapprochement possible avec des formes de collaboration plus simples. - Le démarrage de la communauté reste une gageure.</p> 
<p>Rentabilité, gain visible</p> <p>Le gain identifié avec objectivité est intéressant et visible pour les exploitations partenaires. Le potentiel de risque de la nouvelle collaboration est connu et facile à appréhender par les partenaires.</p>	<p>- Gain d'efficacité avec l'accroissement des compétences induit par la spécialisation et les échanges professionnels. - Gain d'efficacité avec l'accroissement des surfaces, le partage des coûts d'investissement, la planification commune des travaux, etc. - Pertes possibles en cas de dissolution avant l'heure.</p> 
<p>Partenaires appropriés</p> <p>Aborder des partenaires potentiels est aisé (bas seuil d'inhibition); il est facile d'en trouver. Les différentes postures et valeurs des exploitations partenaires sont identifiées et reconnues.</p>	<p>- Partenaires payables généralement connus mais rares. - Effet de frein de l'attache émotionnelle à l'autonomie. - Grande influence du renom des partenaires potentiels.</p> 
<p>Connaissances et compétences</p> <p>Des connaissances et / ou compétences manquantes peuvent être acquises / élaborées sans grand investissement.</p>	<p>- Processus de fondation complexe. - Conseil technique recommandé pour l'établissement du contrat.</p> 

La communauté partielle d'exploitation	
Facteurs de succès de la forme de collaboration	Adéquation de la forme de collaboration
<p>Autonomie</p> <p>Permet une répartition claire des tâches et des responsabilités. Permet la spécialisation. Réglementation claire des compétences. Grande liberté entrepreneuriale des exploitations partenaires.</p>	<p><i>Répartition des tâches et des responsabilités. Dissolution pouvant être complexe et coûteuse. Spécialisation possible. Indépendance limitée (consultation des partenaires).</i></p> 
<p>Reconnaissance sociale</p> <p>Le gain découlant de la collaboration est visible de l'extérieur. La fierté professionnelle est préservée si ce n'est accrue. La perte d'image en cas de dissolution de la collaboration est limitée et mesurable. Les partenaires connaissent des procédures de résolution des conflits constructives.</p>	<p><i>Gain lié à l'agrandissement de l'exploitation, professionnalisation. Avantages économiques et sociaux pour tous les partenaires. Déséquilibre possible (meneur/suiveurs). Perte d'image possible en cas de dissolution.</i></p> 
<p>Simplicité / clarté</p> <p>La forme de collaboration a des règles simples, faciles à comprendre ; la structure organisationnelle est simple. Peu d'accords sont nécessaires et le nombre des dispositions légales à respecter est raisonnable. Des services d'information compétents et fiables sont à disposition pour répondre aux questions.</p>	<p><i>Contrat obligatoire (version complète recommandée). Difficulté de régler certains points (anciennes réserves, décompte des bénéfices, règles en cas de liquidation). Discussions régulières et ajustements stratégiques nécessaires.</i></p> 
<p>Introduction par étapes, testabilité</p> <p>Les exploitations peuvent récolter des expériences dans un cadre clairement délimité. Le processus peut être mis en œuvre par étapes.</p>	<p><i>Rapprochement possible avec des formes de collaboration plus simples. Démarrage de la communauté reste une gageure.</i></p> 
<p>Rentabilité, gain visible</p> <p>Le gain identifié avec objectivité est intéressant et visible pour les exploitations partenaires. Le potentiel de risque de la nouvelle collaboration est connu et facile à appréhender par les partenaires.</p>	<p><i>Gain d'efficacité avec l'accroissement des compétences induit par la spécialisation et les échanges professionnels. Gain d'efficacité avec l'accroissement des surfaces, le partage des coûts d'investissement, la planification commune des travaux, etc. Meilleures conditions de travail grâce à l'organisation commune des tâches. Pertes possibles en cas de dissolution avant l'heure.</i></p> 
<p>Partenaires appropriés</p> <p>Aborder des partenaires potentiels est aisé (bas seuil d'inhibition) ; il est facile d'en trouver. Les différentes postures et valeurs des exploitations partenaires sont identifiées et reconnues.</p>	<p><i>Partenaires papables généralement connus mais pas forcément les bons. Effet de frein de l'attache émotionnelle à l'autonomie. Grande influence du renom des partenaires potentiels. Facteur interpersonnel décisif pour le succès, formulation commune des objectifs recommandée.</i></p> 
<p>Connaissances et compétences</p> <p>Des connaissances et/ou compétences manquantes peuvent être acquises/élaborées sans grand investissement.</p>	<p><i>Processus de fondation complexe. Conseil technique recommandé pour l'établissement du contrat.</i></p> 

Le service traiteur	
Facteurs de succès de la forme de collaboration	Adéquation de la forme de collaboration
<p>Autonomie</p> <p>Permet une répartition claire des tâches et des responsabilités. Permet la spécialisation. Réglementation claire des compétences. Grande liberté entrepreneuriale des exploitations partenaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition des tâches et des responsabilités. - Indépendance limitée (travail d'équipe). 
<p>Reconnaissance sociale</p> <p>Le gain découlant de la collaboration est visible de l'extérieur. La fierté professionnelle est préservée si ce n'est accrue. La perte d'image en cas de dissolution de la collaboration est limitée et mesurable. Les partenaires connaissent des procédures de résolution des conflits constructives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gain de professionnalité - Avantages économiques et sociaux - Permet de réaliser des événements plus grands et plus complexes. 
<p>Simplicité / clarté</p> <p>La forme de collaboration a des règles simples, faciles à comprendre; la structure organisationnelle est simple. Peu d'accords sont nécessaires et le nombre des dispositions légales à respecter est raisonnable. Des services d'information compétents et fiables sont à disposition pour répondre aux questions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une entreprise/d'une forme de collaboration. - Définition de l'offre et du standard de qualité. - Formations, introductions et accords nécessaires. 
<p>Introduction par étapes, testabilité</p> <p>Les exploitations peuvent récolter des expériences dans un cadre clairement délimité. Le processus peut être mis en œuvre par étapes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Commencer modestement, puis s'agrandir. - Possibilité de développer l'offre. 
<p>Rentabilité, gain visible</p> <p>Le gain identifié avec objectivité est intéressant et visible pour les exploitations partenaires. Le potentiel de risque de la nouvelle collaboration est connu et facile à appréhender par les partenaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gain d'efficacité avec l'accroissement des compétences induit par la spécialisation et les échanges professionnels. - Gain d'efficacité grâce à des événements plus grands, le partage des coûts d'investissement, la planification commune des travaux, etc. 
<p>Partenaires appropriés</p> <p>Aborder des partenaires potentiels est aisé (bas seuil d'inhibition); il est facile d'en trouver. Les différentes postures et valeurs des exploitations partenaires sont identifiées et reconnues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt commun pour le service traiteur. - Gain de compétences avec spécialisations diverses. - Définition d'un standard de qualité commun. 
<p>Connaissances et compétences</p> <p>Des connaissances et/ou compétences manquantes peuvent être acquises/élaborées sans grand investissement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Se renseigner auprès d'autres services traiteurs. - Conseil technique recommandé pour la création du service. 